



Ein gescheiterter Versuch kann besser sein, als niemals den Versuch gewagt zu haben.

Bergmann Stramke

(FOTO: JEMP ROLLINGER)

Le mythe du perfectionnisme linguistique

Quand les hommes politiques s'apprêtent à réformer l'école d'il y a trente ans

L'éducation a récemment eu l'honneur de faire l'objet des premières déclarations concrètes des futurs partenaires de coalition. Cependant, les propos des principaux responsables ne sont guère faits pour rassurer ceux qui espèrent une approche lucide et objective de la problématique. Selon les dirigeants des deux partis, il s'agit en effet de revoir à la baisse les exigences en matière linguistique: à l'avenir, nous devons cesser de demander à nos bacheliers de «briller» (dixit M. Asselborn cité par le Tageblatt) à la fois en allemand, en français et en anglais, car il serait intolérable qu'un jeune qui se destine par exemple à des études techniques ou scientifiques voie ses projets compromis par des faiblesses ponctuelles dans une seule de ces trois langues.

Cet argument semble relever du bon sens le plus élémentaire. L'ennui, c'est qu'il passe totalement à côté de la réalité et qu'il décrit un enseignement exigeant à l'extrême qui existait sans doute il y a trente ans – et encore –, mais qui de nos jours n'est plus qu'un lointain souvenir.

Quiconque est d'avis qu'en l'an 2009, l'enseignement luxembourgeois est une machine à sélectionner les élèves à l'aune d'un perfectionnisme linguistique implacable aurait intérêt à prendre connaissance des faits suivants:

1. Dans l'enseignement secondaire classique, les bacheliers de la plupart des sections non littéraires ont le droit de laisser tomber une langue en classe de première – et de compenser les deux autres à l'examen s'ils peuvent se prévaloir d'une moyenne générale de 38 modestes points. Qui a dit qu'il faut «briller» dans les trois langues

pour décrocher le précieux parchemin?

2. Même en dehors de la classe terminale, les possibilités de compensation octroyées par le règlement grand-ducal de 2005 (et modifié en 2006) sont généreuses: jusqu'en classe de quatrième, l'élève peut compenser un résultat même nettement insuffisant (le seuil étant de 20 points) dans une langue. Dans les classes du cycle supérieur, à l'exception de la section littéraire, il est même possible de gommer deux notes insuffisantes en langues.

3. Dans l'enseignement secondaire technique, les dispositions sont encore plus favorables aux élèves. De la 7^e à la 9^e, la suppression des ajournements (le fameux «travail de révision» n'ayant aucune incidence concrète sur la décision de promotion) exclut d'emblée le scénario d'un échec dû à des faiblesses ponctuelles. À partir de la 10^e, deux langues peuvent être compensées. À cela s'ajoute que dans les divisions technique générale et paramédicale, les élèves de 12^e-13^e peuvent abandonner l'allemand ou le français (ou même l'anglais pour la division paramédicale) tout en gardant bien entendu le droit de compenser les deux langues restantes. Dans la plupart des classes du régime du technicien, ce choix intervient même dès la classe de 10^e!

4. Enfin, si nos décideurs politiques croient qu'il faut faire preuve de compétences exceptionnelles pour atteindre le score magique de 30 points, ils feraient bien de jeter de temps en temps un coup d'œil sur des copies d'examen. Ils s'apercevraient facilement que les correcteurs ne font nullement preuve d'une sévérité

démesurée et qu'il leur arrive de décerner des notes suffisantes à des candidats qui sont loin de «briller». Ce constat est même étayé par des données chiffrées: en 2005, quelque 240 élèves de 1^{re} et de 13^e se sont soumis au TCF (Test de connaissance du français) élaboré par les services du CIEP (Centre international d'études pédagogiques) de Sèvres et destiné à évaluer les performances linguistiques des candidats en fonction des niveaux définis par le Cadre européen de référence (minimum: A1; maximum: C2). Or les résultats de ce test montrent que la plupart de nos bacheliers n'atteignent qu'un niveau moyen (B1-B2). En expression écrite, seuls 20 % des élèves de 1^{re} ont pu décrocher un niveau C attestant des compétences vraiment poussées. Tous les autres candidats ont donc avancé jusqu'en classe terminale sans pour autant être incollables dans la langue de Molière. Le verdict du TCF prouve, si besoin en était, que les exigences en français sont loin d'être draconiennes, et qu'elles ne constituent pas un obstacle insurmontable à l'obtention du baccalauréat. Le système des compensations aidant, il est même possible que des élèves très faibles passent entre les gouttes, que ce soit en français ou dans n'importe quelle autre langue.

L'idée de moduler les exigences en langues en fonction des objectifs à long terme de l'élève est certes judicieuse en elle-même. Mais qui peut sérieusement croire qu'à l'heure actuelle, les programmes de toutes les filières se ressemblent et que les professeurs imposent les mêmes exigences à tout le monde? En parcourant le fascicule des «horaires et programmes», on se rend aisément

compte que les différentes commissions nationales ont fait de leur mieux pour adapter la matière aux spécificités de la classe respective.

Il est vrai évidemment que certains ajustements ponctuels pourraient encore être effectués: ainsi, dans l'enseignement secondaire classique, pourquoi ne pas laisser aux élèves des classes supérieures le choix entre un cours «langue élémentaire» (à l'intention de ceux qui peinent encore à s'exprimer correctement et qu'il serait effectivement peu utile de confronter à des textes littéraires classiques) et un cours «langue et littérature» (pour les élèves qui ont l'intérêt et les aptitudes nécessaires)? Il faudrait cependant que le diplôme final précise clairement la voie choisie et que les élèves ayant opté pour le niveau plus exigeant se voient attester officiellement le «plus» qu'ils ont acquis par rapport aux autres. De telles modifications seraient sans doute bénéfiques – mais elles sont loin de cette révolution copernicienne que les responsables politiques semblent croire nécessaire, alors qu'elle a déjà eu lieu depuis longtemps. La future coalition serait-elle en retard d'une guerre?

Gardons-nous aussi d'instaurer un système qui fermerait certaines portes de façon trop précoce. De fait, il est très difficile de savoir d'avance de quelles compétences linguistiques un jeune aura besoin à l'avenir. On a cité le cas d'un futur technicien qui choisit de faire ses études en Allemagne et qui, par conséquent, pourrait en partie faire l'impasse sur le français. Mais qu'en sera-t-il par la suite? Ce jeune ne fera pas forcément toute sa carrière professionnelle outre-Moselle. Si jamais il

revenait au pays, il serait amené à utiliser fréquemment le français comme langue de communication avec ses clients. Ainsi, il serait fort périlleux – voire irresponsable – de baisser prématurément les exigences et de confirmer le jeune dans sa croyance, souvent naïve, que «de toute façon» il n'aura jamais besoin de telle ou telle langue.

Dans une perspective plus générale, on peut aussi se demander si un alignement des exigences linguistiques sur les seuls besoins professionnels ne témoigne pas d'une vision trop réductrice des missions de l'école – vision qui serait par ailleurs en contradiction flagrante avec la volonté affichée par le futur gouvernement de promouvoir la culture générale au détriment de la spécialisation. Ainsi, n'oublions pas que pour participer à la vie sociale et politique, la maîtrise du français écrit et oral reste une exigence incontournable. Or si on incitait un grand nombre de jeunes à se contenter d'un «français light» qui ne leur permettrait même plus de comprendre les lois de leur propre pays, notre démocratie en accuserait le coup. Quant à l'anglais, son importance ne fera que croître au cours des années à venir: là encore, l'heure n'est certainement pas propice à un relâchement. À un moment où d'autres pays commencent à valoriser davantage la maîtrise des langues étrangères, le Luxembourg ne peut pas se permettre d'entrer dans une phase d'insouciance linguistique. Ce n'est pas la veille d'une étape de montagne qu'il convient d'échanger son vélo de course contre un tricycle!

Alain Wagner
professeur de français au LMRL